



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3^{ème} délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

REPRESENTES : Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-038	Finances Bilan des Acquisitions et des Cessions de l'année 2024
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article 10 du Règlement Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de la Vallée de la Sarthe, l'Assemblée a pour mission de délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan étant par ailleurs annexé au compte administratif de l'exercice considéré.

Dans ce cadre, il est exposé à l'assemblée les opérations effectuées sur l'exercice 2023, soit :

1/ ACQUISITIONS

N°	Article	Référence de paiement	Montant	Objet	N° de délibération
1	2112	Mandat n°2023-2035 du 15/09/2023	534.00 €	Frais d'acquisition parcelle lieu-dit Boimeau Ouest, n° CO 1243 (parcelle CO536 divisée)	2022-073 du 06/07/2022
2	2112	Mandat n°2023-2036 du 15/09/2023	192.00 €	Frais d'acquisition parcelles lieu-dit Boimeau Ouest, n° CO 1247 et n° CO 1248 (parcelle CO 977 divisée)	2022-075 du 06/07/2022
3	2112	Mandat n°2023-2149 du 03/10/2023	90.00 €	Frais d'acquisition parcelle lieu-dit Boimeau Ouest, n° CO 1233 (parcelle CO 156 divisée)	2022-074 du 06/07/2022
4	2112	Mandat n°2023-2414 du 02/11/2023	420.00 €	Frais d'acquisition parcelle ancien chemin de Berre, n° CO 1250 (parcelle CO 1204 divisée)	2022-092 du 28/09/2022
5	2112	Mandat n°2023-2415 du 02/11/2023	762.00 €	Frais d'acquisition parcelle lieu-dit Boimeau Ouest, n° CO 1235 (parcelle CO 167 divisée)	2022-068 du 06/07/2022
6	2112	Mandat n°2023-2416 du 02/11/2023	276.00 €	Frais d'acquisition parcelle ancien chemin de Berre, n° CO 1237 (parcelle CO 168 divisée)	2022-069 du 06/07/2022
7	2112	Mandat n°2023-2417 du 02/11/2023	894.00 €	Frais d'acquisition parcelles ancien chemin de Berre, n° CO 1252 et n° CO 1254 (parcelle CO 539 et CO 541 divisées)	2022-072 du 06/07/2022
8	2112	Mandat n°2023-2418 du 02/11/2023	144.00 €	Frais d'acquisition parcelle lieu-dit Boimeau Ouest, n° CO 1231 (parcelle CO 538 divisée)	2022-071 du 06/07/2022
9	2112	Mandat n°2023-2419 du 02/11/2023	390.00 €	Frais d'acquisition parcelle lieu-dit Boimeau Ouest, n° CO 1241 (parcelle CO 183 divisée)	2022-076 du 06/07/2022
10	2112	Mandat n°2023-2420 du 03/11/2023	732.00 €	Frais d'acquisition parcelle ancien chemin de Berre, n° CO 1239 (parcelle CO 171 divisée)	2022-070 du 06/07/2022

2/ CESSIONS

N°	Article	Référence de paiement	Montant	Objet	N° de délibération
1	775	Titre n°2023-1319 du 14/12/2023	10 000,00 €	Cession Parcelle Plaine de Bertoire CO n°1200 (Anciennement CO n°969)	2020-023 du 26/02/2020
2	775	Titre n°2023-1035 du 10/10/2023	2 880,00 €	Cession Parcelle 3 rue de la Savonnerie AC n° 349	2022-123 du 07/12/2022

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-211300504-20240327-DB_2024_038-DE



- **PREND** acte du bilan des acquisitions cessions faites en 2023 comme indiqué ci-dessus
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY

Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240327-DB_2024_038-DE